

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

3 Décembre 1872.

Chronique générale.

Vendredi, d'après le *Courrier de France*, il régnait à Paris une extrême agitation.

Les boulevards présentaient la physionomie particulièrement animée des jours de crise. On apercevait partout des groupes nombreux qui venaient au-devant des renseignements. La foule était avide de nouvelles.

On s'arrachait les journaux du soir.

A Versailles on remarquait dans la journée et jusqu'à la sortie de la Chambre un certain appareil militaire. Pourquoi et pour quoi ?

Deux individus, qui colportaient dans le faubourg Saint-Honoré le bruit de la mort de M. Grévy, ont été arrêtés par les gardiens de la paix requis par un agent de la sûreté.

On a entendu vendredi, dans la gare Saint-Lazare, un député bien connu dire à haute voix à une personne qui s'informait avec empressement des nouvelles de la séance :

« Il est fort heureux que l'Assemblée ne soit pas à Paris en ce moment, car elle aurait été envahie aujourd'hui par le peuple qui défait les gouvernements. »

Un grand nombre de députés, indignés des expressions et des qualifications injurieuses dont les feuilles radicales se servent chaque jour pour stigmatiser l'Assemblée nationale, ont résolu d'interpeller le gouvernement pour connaître les motifs qui l'empêchent de sévir contre les journaux coupables d'insultes envers l'Assemblée souveraine.

On a beaucoup remarqué, vendredi, qu'à la reprise de la séance, M. Thiers est resté presque isolé à sa place. Seul, M. Casimir Périer a conféré quelques instants avec lui.

Un grand nombre de personnes se sont présentées le même jour à la présidence. M. Thiers, qui était nerveux, s'est entretenu longtemps avec M. Dufaure dans l'embrasure d'une fenêtre.

MM. de Olozaga et de Beyens assistaient à la réception.

Les ministres devaient se réunir vendredi soir après la séance de la Chambre, mais M. Thiers les a fait prévenir que le conseil était ajourné au lendemain.

Il s'est réuni, en effet, samedi.

M. Thiers, dit-on aujourd'hui, n'a jamais songé à donner sa démission quelle qu'elle pu être l'issue du débat.

M. Guizot vient d'arriver à Paris; il assistait à la dernière séance de l'Académie.

La croix qui surmontait le Panthéon et que la Commune avait abattue vient d'être rétablie.

La loi du 23 août 1871 a frappé d'un droit de timbre de 1 fr. par 1,000 fr. les valeurs souscrites ou payables à l'étranger qui circulent en France. Cet impôt n'a presque rien produit, car il a eu pour effet de chasser de nos places financières les valeurs qu'il voulait atteindre. Il en est résulté non-seulement des pertes pour le Trésor, mais un préjudice pour nos banquiers, auxquels la négociation de ces valeurs procurait un bénéfice.

La commission du budget propose de ramener à 50 centimes par 2,000 fr. le droit de timbre établi par la loi de 1871.

Grave nouvelle !

Une lettre de M. Guyot-Montpayroux annonce qu'il a donné sa démission de consul à Pesth, dès le jour de l'interpellation Changarnier.

Cette nouvelle est, sans doute, une réponse à l'article suivant, que nous lisons dans le *Français* :

« M. Guyot-Montpayroux, consul général de France à Pesth, résidant depuis quelque temps à Versailles, a adressé hier, au *Soir*, une lettre d'une extrême violence contre la majorité parlementaire. Les expressions les plus injurieuses pour cette majorité sont employées abondamment. Il n'est question dans cette lettre que « des conspirateurs de la droite et de « leurs intrigues. » M. Guyot-Montpayroux raconte, dans un style emprunté au *Rappel*, « le drame qui se machine » dans les coulisses du théâtre de Versailles. Les reproches les plus odieux sont adressés aux députés de l'extrême-droite, dont on peut sans doute quelquefois critiquer l'attitude parlementaire, mais dont les convictions loyales sont dignes du respect de tous. Si le gouvernement de M. Thiers avait le sentiment des devoirs auxquels il est tenu envers la représentation nationale, un décret révoquant M. Guyot-Montpayroux de ses fonctions consulaires aurait été rendu hier soir et aurait été publié ce matin au *Journal officiel*. »

Nous avons déjà félicité notre courageux confrère, le *Courrier de Lyon*, de l'énergie avec laquelle il signalait les entreprises et les menées de la démagogie lyonnaise. M. Barodet s'en est ému et il a envoyé à ce journal le communiqué suivant :

« Fidèle à son système de dénigrement et intéressé d'ailleurs à compromettre, dans les difficultés de la crise actuelle, un parti politique dont l'attitude calme et sage est faite pour déconcerter les calculs des provocateurs, le *Courrier de Lyon*, au risque de jeter l'inquiétude dans les esprits, et afin de faire croire à l'existence d'une agitation dont le prétexte servirait si bien sa cause, ne recule pas devant le mensonge et donne, dans le numéro du 28 novembre, des prétendus agissements de la démocratie lyonnaise un récit fantaisiste et alarmant, qui n'est qu'un tissu d'inventions. »

» Le maire de Lyon repousse avec indignation ces allégations calomnieuses. »

Ce n'est ni courtois ni précis, et voilà un démenti peu concluant.

Le *Gaulois* relate un dialogue intéressant :

« Une scène assez vive a eu lieu, dans la salle qui précède la buvette, entre M. le baron de Ravinel et M. Barthélemy Saint-Hilaire. Une trentaine de députés en étaient témoins, et c'est de l'un d'eux que nous en tenons les détails :

» M. DE RAVINEL. — Monsieur, c'est vous qui êtes cause, en grande partie, de la crise que nous traversons. C'est grâce à vous, à vos lettres par lesquelles vous avez provoqué à la désobéissance aux lois, qu'on a vu les conseils généraux et municipaux attaquer l'Assemblée dans leurs adresses.

» M. BARTHELEMY SAINT-HILAIRE, très-pâle. — Vous vous trompez, Monsieur, si vous avez lu mes lettres, vous avez dû voir que je n'ai jamais écrit que des banalités ; mes lettres de remerciement n'ont jamais été que des banalités. (Le mot répété deux fois.)

» M. DE RAVINEL. — Laissez-moi vous dire, monsieur, que lorsqu'on écrit au nom du Président de la République, il n'est pas permis d'écrire des banalités.

» M. BARTHELEMY SAINT-HILAIRE. — Je vous affirme, cependant, que je n'ai rien fait d'autre.

» M. DE RAVINEL. — Souffrez que je vous le dise, monsieur, la réponse que vous me faites n'est pas digne de votre caractère et de votre situation. »

D'après la *Liberté*, M. Barthélemy Saint-Hilaire serait désavoué par M. Victor Lefranc lui-même et cruellement comme on va le voir.

Nous lisons dans la *Liberté* :

« Le préfet de l'Aude s'étant plaint de la lettre de M. Barthélemy Saint-Hilaire, en réponse à l'adresse du conseil municipal de Narbonne, où domine l'élément radical, et dont le maire a été suspendu de ses fonctions pour deux mois, le préfet a reçu une lettre du ministre de l'intérieur commençant ainsi :

« Monsieur le préfet,

» Les lettres de M. Barthélemy Saint-Hilaire ne sont que de simples accusés de réception qui n'ont pas l'importance qu'on se plaît généralement à leur accorder. »

Voici, d'après *Paris-Journal*, quelle était la composition des tribunes à la séance du 28 :

Tribune présidentielle : M^{me} Thiers, M^{lle} Dosne, M^{me} la princesse Orloff et M^{me} la princesse Troubetzkoy.

Tribune de M. Grévy : M^{lle} Grévy, M^{me} Monge, M^{me} Arago et M^{lle} Arago.

Tribune diplomatique : M. le chevalier Nigra, Mgr Chigi, Server-Pacha, MM. de Moltke, de Beyens, le prince Orloff, lord Lyons, le comte d'Apponyi, M^{me} de Mornay.

Tribune des anciens députés : MM. le comte Lehon, général Lebreton, marquis de Piennes, Josseau, Emile de Girardin, Cornudet, de Kératry, Guyot-Montpayroux, de la Guéronnière.

Tribune des vice-présidents : M^{mes} Gavini, Peloux, Saint-Marc Girardin, Lefèvre-Pontalis.

Tribune militaire : MM. les généraux Apert, Susbille, Bataille, Hartung.

Tribunes diverses : M^{mes} André, de Raine-

ville, Casimir Périer, d'Harcourt, de Mac-Mahon ; M. le prince de Bourbon et son frère, M. de Séballos, leur aide-de-camp ; M^{me} Arthur Baignières, M^{me} la marquise de Castellane.

Tribune des journalistes : au grand complet.

Au banc des ministres sont MM. Thiers, Victor Lefranc, Teisserenc de Bort, général de Cisse, de Rémusat, Dufaure et Jules Simon.

Un détail diversement interprété :

M. le maréchal de Mac-Mahon, qui n'assistait pas à la séance le jour de l'interpellation du général Changarnier, n'assistait pas davantage à la séance de vendredi.

Ces deux absences sont d'autant plus remarquées que M. le maréchal Mac-Mahon ne manque d'ordinaire aucune séance importante.

ESPAGNE.

Plusieurs combats, où le sang a été versé, ont succédé, en Espagne, aux violences de langage et à l'appel aux armes adressé aux innombrables partis qui se partagent ce pays.

Le tirage au sort a été, presque partout, l'occasion et le prétexte de ces insurrections partielles.

A Madrid, où le gouvernement, publiquement prévenu, s'était préparé à la lutte, il y a eu, parmi les insurgés, deux morts et vingt-cinq blessés.

En Catalogne, contre les carlistes, en Andalousie, à Sagonte, à Burgos contre des insurgés de diverses couleurs, l'armée espagnole défend mollement la monarchie d'Amédée d'Italie.

AFFAIRE BAZAINE.

Le maréchal Bazaine avait, jusqu'à présent, joui d'une assez grande liberté pour ses relations avec l'extérieur. Ses amis, ses conseils le visitaient, quand il leur plaisait de se rendre à l'hôtel de l'avenue de Picardie. Mais, depuis peu, des mesures rigoureuses ont été prises. Aujourd'hui, dit la *Liberté*, on ne peut plus le voir qu'avec une autorisation spéciale qui ne sert qu'une seule fois, tandis qu'auparavant on obtenait des cartes permanentes.

Les défenseurs du maréchal sont soumis à la même formalité, et encore ne peuvent-ils le voir que dans les premières heures de la matinée. A midi précis, M. le général de Rivière lui fait subir son interrogatoire, qui se termine régulièrement tous les jours à quatre heures.

Cette heure est en quelque sorte celle du couvre-feu. Les grilles sont fermées, personne ne sort de l'hôtel et ne peut y pénétrer. L'aide-de-camp du maréchal est obligé d'être rentré à quatre heures et de s'enfermer avec lui.

L'interrogatoire auquel procède en ce moment M. le général de Rivière est le plus long et le plus important, puisqu'il vient à la suite des dépositions des nombreux témoins entendus dans l'information. Ce sont leurs déclarations qui servent de point de départ et de bases aux questions adressées à l'accusé. Ce deuxième interrogatoire sera très-probablement terminé d'ici à deux ou trois jours.

Puis viendra la formalité, non moins longue, de la lecture qui sera faite au maréchal des dépositions de tous les témoins,

dont le nombre dépasse quatre cents; plusieurs d'entre eux ont été entendus à diverses reprises. Le maréchal, pendant cette lecture, pourra prendre des notes, mais il ne lui sera plus fait de questions, à moins que le général, chose qui ne serait pas impossible, ne reçoive de nouvelles déclarations.

La lecture dont nous venons de parler pourra occuper la fin de novembre et une bonne partie de décembre.

Devant les difficultés qu'elle éprouvait de voir son mari, M^{me} la maréchale Bazaine a quitté Versailles; elle est revenue à Paris, où elle continuera à résider jusqu'au moment des débats.

Il n'est pas certain que M. le général de Rivière se rende sur les lieux qui ont servi de théâtre aux opérations militaires, mais en tout cas on peut affirmer, contrairement à ce qui a été dit, qu'il n'y est pas encore allé. Il en est de même de M^e Lachaud, auquel on a fait faire un voyage à Metz, quand il n'y a pas encore songé.

Il semble que l'heure de la comparution du maréchal devant le conseil de guerre pourra sonner au commencement de février au plus tard.

Nouvelles militaires.

On lit dans la Patrie :

« Le ministre de la guerre, en présence des circonstances actuelles, a voulu mettre à jour le travail général d'avancement, et il a présenté hier à la signature du Président de la République plusieurs décrets comprenant environ six cents nominations de grades pour toutes les armes et pour tous les services. Dans ce nombre se trouve un total de trois cent cinquante jeunes élèves provenant de l'École militaire de Saint-Cyr, et qui sont nommés au grade de sous-lieutenant, pour prendre rang à la date du 25 de ce mois.

« La promotion la plus considérable, après celle de l'infanterie, est la promotion dans l'artillerie. »

La libération des classes de 1867 et de 1868 devant avoir pour conséquence d'enlever aux corps de troupes, déjà très-pauvres en ressources, un grand nombre de caporaux et de brigadiers qu'il serait impossible de remplacer, si l'on suivait rigoureusement les prescriptions de l'article 1^{er} de la loi du 14 avril 1832, le ministre de la guerre vient de présenter à l'Assemblée nationale un projet de loi en un article ainsi conçu :

« Le temps de service exigé pour qu'un soldat obtienne le grade de caporal ou de brigadier, fixé à six mois par l'article 1^{er} de la loi du 14 avril 1832, pourra être réduit momentanément à trois mois, dans les corps de toutes armes stationnés en France, en faveur des jeunes gens de la classe de 1871, ainsi que les engagés volontaires admis pendant l'année 1872 et les six premiers mois de l'année 1873, s'ils ont justifié devant une commission d'examen qu'ils ont les connaissances nécessaires. »

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 29 novembre.

DISCOURS DE M. THIERS.

« Je veux tâcher de dissiper l'équivoque. Il y en a une, et j'espère prouver qu'elle n'est pas de notre côté.

« Ma responsabilité est très-grande.

« Je n'ai pas la prétention d'être un homme nécessaire. J'ai celle d'avoir été quelquefois un homme utile et de me dégager de la responsabilité qui s'attachera à la journée d'aujourd'hui.

« Le temps s'écoule, les événements marchent. L'Assemblée a le droit souverain; mais elle n'est pas maîtresse des événements, et nous nous sommes demandé si l'on ne devait pas prendre des précautions d'avenir.

« Le message n'aurait pas été vrai s'il n'avait rien dit sur ce sujet. Nous avons demandé de faire un gouvernement? Non, nous vous avons indiqué qu'il fallait prendre des précautions d'avenir.

« Nous avons donc touché à un sujet auquel tout

le monde pensait. Nous avons fait notre devoir. Une grande émotion cependant s'est produite; une commission a été nommée. Je ne rechercherai pas si elle est restée fidèle à son mandat. Je constate qu'elle a répondu par une véritable adresse au discours de la présidence.

« Avons-nous refusé de répondre? Non. Mais il est bien clair, tout le monde reconnaît que ce que l'on attaquait, c'était ma présence à la tribune. J'ai répondu : « Discutons, mais ne discutons pas une réforme isolément, étudions-les toutes. » C'est là que nous sommes divisés.

« Le rapport a éclairci la question. On a élevé une question de grande politique. On nous a dit : « Il y a des doctrines détestables propagées dans le pays. Vous ne les partagez pas, nous le savons. » Mais ceux qui les propagent vous applaudissent quelquefois : faites cesser les doutes. »

« Soit. Oui, il y a une armée de désordre. Elle est redoutable pour toute l'Europe, et la France est peut-être le pays qui devrait le moins se préoccuper d'elle. Il faut prendre garde de ne pas grossir les rangs ennemis. Je vais dire de quoi ils se composent et ce qu'il faut y opposer.

« Tout le peuple connaît ses droits, mais pas assez ses devoirs. Tout le monde veut s'élever; mais le peuple n'est pas assez averti que c'est par le travail qu'on s'élève. On tâche de le tenter par de fausses doctrines. Les ai-je jamais encouragées? J'ai dit à ce peuple : « Vous êtes maître de vos bras; vous pouvez cesser de travailler. Discutez avec vos patrons; mais si vous allez jusqu'à la grève, nous sommes contre vous. Vous vous trompez, et, la plupart du temps, vous consommez en quelques jours de désordres les bienfaits du travail. »

« Si vous venez occuper la voie publique, inquiétez ceux qui veulent travailler; nous serons contre vous. » Il y a trois mois, j'ai joint les actes aux paroles.

« On dit encore à ce peuple que son ennemi, c'est le capital. On le trompe, je le lui ai dit. »

M. Thiers signale ainsi toutes les erreurs qu'on propage dans le peuple et les efforts qu'il a faits pour les dissiper.

« Quand on pousse ainsi le peuple aux extrêmes, ajoutez-lui, il n'y a plus de doctrine, il n'y a que la force.

« A toutes les époques de ma vie, c'est ce que j'ai fait. »

L'orateur prononce ces paroles avec une émotion très-énergique.

« Ces opinions, dit-il, n'ont jamais varié en moi. »

L'orateur parle ensuite de ceux qui nient Dieu et se font applaudir dans une tirade éloquente contre l'athéisme, cherchant ainsi à prouver qu'il a toujours été conservateur.

Il rappelle qu'il a été l'un des défenseurs les plus énergiques de la papauté.

La gauche se regarde un peu déconforte par ce discours où toutes ses idées sont battues en brèche.

« J'ai donc pu m'étonner, ajoute M. Thiers, qu'on m'ait interrogé pour savoir si j'ai répudié ces opinions. Je ne demande pas la reconnaissance; mais, après une telle vie, qu'on m'ait demandé si j'avais des complaisances pour ces doctrines, cela m'a profondément affecté.

« Je ne veux pas faire de profession de foi. Mais c'est ici qu'apparaît l'équivoque. On me demande compte de certains applaudissements. Quand cela s'est-il vu? »

« Mais allons au fond des choses.

« C'est à Bordeaux que vous m'avez offert le pouvoir. Je l'avais refusé de l'Empire mourant, de la République naissante. Mais, à Bordeaux, me l'offrir, c'était me l'imposer. Vous ne m'avez pas choisi, vous m'avez reçu des circonstances.

« Quelles ont été les conditions? Il n'y en a pas eu. Nous étions accablés par les événements. Dans ce moment, nous ne songions qu'à faire cesser la guerre. Le pouvoir était encore aux mains de ceux qui compromettaient le pays sans le sauver.

« A-t-on pensé alors à la forme du gouvernement? Personne, et on aurait été malvenu de penser à autre chose qu'à délivrer le pays.

« Libre, j'aurais fait de mon pays une Angleterre et non une Amérique. Mais, j'ai agi sous les nécessités des événements et personne ne m'a déconseillé.

« Quelles réserves a-t-on faites? La foi de chacun est libre. Il y a un fait : ce fait, c'est la République. Nous la maintiendrons. Mais, depuis, fallait-il mal gouverner, de peur que la République ne se fondât? (Murmures.) Il a été convenu que lorsque le blessé serait rétabli, on verrait ce qui conviendrait le mieux.

« Cette politique, que j'ai pratiquée et que j'oppose aujourd'hui au gouvernement de combat, consiste en ceci : à prendre le terrain le meilleur pour combattre le mal, et à réduire l'opposition à ceux qui désirent le mal. Cette politique nous a permis de saisir le pouvoir et de surmonter les dangers qui nous menaçaient. Et lorsqu'elle nous a réussi, elle a cessé d'être la politique sage? Non. Elle a triomphé, elle a permis de ne pas le désordre.

« L'armée est à la loi. Elle réprimerait énergiquement, implacablement toute tentative de désordre. Mais nous n'aurions peut-être pas vaincu le désordre si je n'avais promis de maintenir la République à ceux que leurs soupçons contre la monarchie pouvaient jeter dans les rangs de l'émeute.

« Je vous ai annoncé alors cet engagement. Quelqu'un m'a-t-il blâmé? Non.

« Donc, si vous n'êtes pas engagé, moi je le suis. Si je voyais la possibilité de faire la Monarchie, je me retirerais et je la laisserais fonder. Mais pouvez-vous la fonder? Le pouvez-vous? Si vous le pouvez, interrompez-moi. Je quitterai le pouvoir et je laisserai d'autres la faire. »

Ici M. Thiers est salué par trois salves d'applaudissements.

« Vous demandez pourquoi on m'applaudit! c'est parce que l'équivoque est dissipé.

« Ce n'est pas parce que j'ai failli aux doctrines de ma vie, ce n'est pas parce que je partage les opinions de la gauche, je ne les partage sur rien, pas même sur l'organisation de la République. » (Rires à droite. — La gauche n'applaudit plus.)

La séance continue sur cette espèce de désaveu des applaudissements de la gauche. Cet incident produit une très-vive émotion.

M. Thiers continue son discours et s'exprime ainsi :

« Donc il n'y a plus d'équivoque. Les opinions que j'ai toujours combattues, je les combats; mais c'est la franchise de ma conduite qui m'a valu ces applaudissements.

« Contre le désordre, la force et la fermeté; après la lutte, la modération. Voilà ma politique. Si vous croyez que la politique de combat vaut mieux, pratiquez-la. Nous l'appellerons autrefois la politique à outrance. Essayez-la, je me retirerai.

« Que me reproche-t-on? »

« Les plus grands seigneurs de France occupent les ambassades... »

— Et Picard? (Rires.)

« ... Ils les occupent bien.

« Dans l'armée, ai-je agi en homme de parti? Ces nobles généraux, je les ai tous accueillis, sans demander à quel parti ils appartenaient.

« Dans l'administration, j'ai mis des hommes de tous les rangs, les plus propres à bien mener les affaires. Me suis-je trompé? Ceux qui ne sont pas contents de leurs préfets le croient. Mais les préfets! Si j'ai tant de peine à m'entendre avec vous, chaque préfet est dans ma situation.

« Parlerai-je des élections? »

« Dans les élections, ce qui fait la force, c'est le nombre. Mais, qui a fondé le suffrage universel? Est-ce moi? On dit : le pays n'est pas républicain. Je dis : le nombre l'est, et les candidats qui auront pris leur parti comme j'ai pris le mien auront plus de chance que les autres.

« Je n'ai plus qu'un mot à dire.

« Je ne veux pas vous faire prendre d'engagement sur telle ou telle forme de gouvernement, comme on me l'a reproché. Non, ne vous prononcez pas, ai-je dit. Je vous indique la seule solution possible, selon moi.

« Mais, ajoutez-lui, votre présence nous gêne. Et vous, un vieux parlementaire, vous devriez pratiquer le régime parlementaire. Cela est vrai sous la Monarchie où il y a l'hérédité; sous la République, c'est un gouvernement venant devant l'Assemblée, tâchant de la persuader, et se retirant, s'il n'y parvient pas.

« Vous l'avez complété. On me dit : « Vous gênez la liberté de nos votes. » Mais supposez que je n'aie pas le droit de prendre la parole devant vous; croyez-vous que vous auriez évité la crise? Non, car ici ou hors d'ici, je ne resterais pas si nous étions en désaccord. Ma présence ici évite donc plutôt les crises qu'elle ne les précipite.

« Mais, pour éviter ces inconvénients, que pouvez-vous, sinon une organisation? Nous sommes prêts à y travailler. Si vous voulez faire autrement, dites-le nous; si on ne veut en étudier qu'une et contre moi, qu'on le dise, en émettant un vote de défiance; je rentrerai dans le repos, en ne revendiquant que le droit de dire que j'ai servi deux ans mon pays avec un dévouement sans bornes. »

Ce discours, dont nous n'apprécions pas encore

l'esprit, est énergiquement applaudi par la gauche, le centre gauche et quelques membres du centre droit. Durant l'interruption de la séance, M. Thiers est très-félicité. L'opinion même de ses adversaires est que jamais M. Thiers n'a déployé un plus grand talent.

M. Ernoul monte à la tribune pour répondre.

RÉPONSE DE M. ERNOUL.

M. Ernoul accepte le combat, malgré l'inégalité, car il n'aime pas non plus les équivoques.

« L'équivoque a-t-elle disparu? Non. Le Président a posé deux questions. Moi, je vous en poserai une troisième, la seule vraie.

« M. le Président de la République a dit que la question était posée entre la République et la Monarchie.

« Je n'accepte pas la discussion sur ce terrain. Il y a entre nous une question sociale et une question de marche de gouvernement. »

L'orateur rappelle les conditions dans lesquelles la commission a été nommée. Il la justifie, en indiquant la mission qu'elle avait reçue des bureaux. Elle ne mérite pas qu'on lui dise qu'elle a usurpé son mandat.

Il définit ce qu'a été le pacte de Bordeaux et donne lecture des paroles de M. Thiers à Bordeaux.

Puis il dit :

« La République est le fait légal, nous le concédons. Pour en sortir, il faudrait une émeute.

« Quelqu'un nous soupçonne-t-il de pouvoir recourir à de semblables moyens? Non! Donc, ce n'est pas une question de Monarchie et de République que nous discutons. »

Ce début est très-applaudi par la droite et le centre droit.

M. Ernoul continue son discours avec une vigoureuse logique et un très-grand succès, s'attachant à démontrer qu'il n'y a rien autre chose dans le débat que la revendication des droits du Parlement.

Il entre dans les détails de ce qui se passe à cette heure dans le pays, les adresses des conseils municipaux, les articles où l'Assemblée est provoquée et menacée, et il démontre que, toutes les fois qu'une plainte sur ces faits tend à se produire, M. Thiers vient couvrir ses ministres; de telle sorte, que les députés appelés à se prononcer sont placés entre un renversement de gouvernement et un vote contre leur conscience.

En un mot, il ne faut pas qu'on substitue sans cesse à la question de cabinet la question de gouvernement. Il faut qu'on puisse se prononcer sans redouter une révolution, sinon la liberté du Parlement est supprimée.

M. Ernoul parle avec une précipitation énergique qui rend difficile l'analyse de ses paroles. Ce que nous pouvons dire, c'est que la droite considère son langage comme l'expression la plus vraie de son opinion et qu'il est couvert d'applaudissements.

La séance est interrompue pendant dix minutes. L'orateur est félicité par un grand nombre de ses collègues.

RÉPONSE DE M. THIERS.

M. Thiers monte à la tribune.

« Nous voulons tous la clarté, et c'est pour la faire complète que je remonte à la tribune. Vous voulez prendre des précautions contre un homme toujours à votre disposition. Mais, vous avez dit que j'étais obligé d'avoir recours à une majorité de renouveau. A qui la faute? »

« Vous êtes tous divisés. Si vous étiez unis, vous seriez assez forts pour ne pas subir nos nécessités, et vous nous proposeriez autre chose que ce que vous nous proposez.

« Dans la situation où nous sommes placés, nous présentons les projets qu'elle nous commande. Nous faisons la majorité comme nous pouvons et ce n'est pas à nous que le langage qui a été tenu ici peut être appliqué.

« Mais, en résumé, nous ne refusons pas à faire des concessions, à étudier; mais à une condition : c'est que tout sera étudié ensemble, et que vous nous donnerez les moyens de ne pas avoir une crise sans discussion, plus grave que celle qui a précédé cette discussion.

« Il ne faut pas que demain on puisse dire : « Vous avez voté contre nous. » Nous persévérons absolument dans l'amendement de M. le garde des sceaux. On a élevé la question de confiance. Nous ne refusons pas d'examiner la question.

« Vous me donnerez les attributions que vous voudrez et je verrai si je peux exercer le pouvoir. Mais nous demandons le vote de la proposition de

M. Dufaure, parce qu'il nous faut un vote de confiance.

« Eh bien ! défiance ou confiance, c'est la vraie question. »

DISCOURS DE M. LUCIEN BRUN.

M. Lucien Brun : « La responsabilité de la commission est grave. Mais, il n'y a ici ni question de monarchie, ni question personnelle. Il y a la prétention légitime de cette Assemblée d'exercer une plus grande influence sur la conduite des affaires du pays. Lorsque nous demandons le combat, ce n'est pas contre la République, mais contre les doctrines que vous ne partagez pas.

« En quoi différons-nous avec le gouvernement ?

« La commission dit : « Une commission sera nommée pour examiner la responsabilité ministérielle. »

« Le gouvernement répond : « Je ne veux pas que la responsabilité ministérielle soit détachée de toutes les réformes. »

« Le Président de la République nous dit : Quoi ! vous voulez me refuser le droit de prendre la parole sans nous donner quelque chose en échange ! »

« Mais, nous ne refusons pas.

« La commission, après avoir étudié la question de responsabilité, dira quelles compensations peuvent être données.

« Mais il importe de savoir si vous voulez attendre pour proclamer la responsabilité ministérielle que cette Assemblée n'ait plus qu'à partir.

« Pour écarter tout malentendu, que M. le président accorde ce que nous demandons, et le vote de confiance qu'il désire, il l'aura. »

Après ce discours, la clôture est prononcée. Le scrutin est ouvert sur la proposition du gouvernement.

RÉSULTAT DU SCRUTIN.

M. le président Grévy donne lecture de la proposition formulée hier par M. Dufaure :

« Une commission de trente membres sera nommée dans les bureaux, à l'effet de présenter à l'Assemblée nationale un projet de loi pour régler les attributions des pouvoirs publics et les conditions de la responsabilité ministérielle. »

Voici le résultat du scrutin :

Volants.	704
Pour.	370
Contre.	334
Majorité.	36

APRÈS LE VOTE.

L'Assemblée se sépare dans la plus grande agitation.

On commente très-vivement le résultat du scrutin.

Les radicaux ont voté pour le gouvernement.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le conseil municipal de Saumur vient, aussi lui, d'envoyer son petit message au Président de la République. Cela peut paraître tardif, mais l'énergie des sentiments exprimés compensera ce retard.

« Monsieur le Président,

« La dépêche qui nous apprend la victoire que vous venez de remporter sur tous les partis monarchiques coalisés fait plus que de calmer en nous des inquiétudes trop légitimes : elle nous remplit d'espoir, parce que l'attitude ferme de votre gouvernement dans la lutte nous rassure complètement sur la politique qu'il veut suivre.

« Il vous a suffi d'affirmer la République dans votre Message pour que des milliers d'adresses vous aient été envoyées de tous les points de la France.

« Le pays, qui ne peut manquer d'être prochainement consulté, vous prouvera, d'une façon plus imposante encore, qu'il est tout entier avec vous pour l'affermissement de la République.

« Aussi, tous les républicains, et ceux de la ville de Saumur en particulier, dont les soussignés sont les interprètes, aspirent-ils après le moment où ils pourront vous donner cette nouvelle preuve de leur confiance et de leur dévouement. »

Ont signé :

Bodin, maire ; Combier, Abellard, adjoints ; Bury, Voisin, Cholet, Gareau-Moulard, Harrault, Gil-

bert-Lancement, Guédon, Jarry, Luard, Le Blaye, Perdriau, Liénard, Considérant, Terrien, Lecoy, Poulet, Jacob, Bonneau, Coulon, Labiche, Guérin, Guérineau, conseillers municipaux.

LES DÉPUTÉS DE MAINE-ET-LOIRE.

Dans le scrutin sur l'amendement de M. Dufaure, garde des sceaux, au projet de résolution présenté par la commission chargée d'examiner la proposition Kerdrel,

M. Max-Richard a voté pour ;

MM. Beulé, Chatelin, de Cumont, Delavau, Durfort de Civrac, Joubert Mayaud et Montrieux ont voté contre.

Le délai pour les demandes d'admission à l'examen en vue du volontariat d'un an est prorogé au 15 décembre 1872.

Les jeunes gens mentionnés à l'article 53 de la loi n'ont aucune démarche à faire avant la clôture des examens.

Orléans, 1^{er} décembre, 5 h. 35, soir.

Préfet à Sous-Préfet.

Nouvelle crue de la haute Loire, dont le maximum probable sera de 2^m 20 à Digoin, le 2 décembre, à 2 heures du matin.

Cette crue ne fera probablement pas remonter la Loire, à Orléans, au-dessus de 2 mètres ; mais on présume que la crue de la Vienne, annoncée depuis 2 heures, fera remonter à 5 mètres la crue à Saumur.

Quant à Nantes, le maximum atteindra probablement 5^m 75.

Le maximum probable de 5 mètres, à Saumur, aura lieu demain, à 6 heures du soir.

Aujourd'hui, à midi, la Loire marquait, à l'échelle du pont Cessart, 4^m 30.

Le tribunal civil de Grenoble (1^{re} chambre) vient de rendre une décision d'une véritable importance pratique. Il a jugé le 21 novembre qu'une machine à coudre était, entre les mains d'une ouvrière piqueuse de bottines, un outil insaisissable aux termes de l'article 592 6^o du Code de procédure civile.

Les progrès de l'industrie, a considéré le tribunal, rendent indispensable cette extension de la loi ; car là où la machine à coudre s'est introduite, elle a détrôné à tout jamais la couture, et le travail purement manuel n'obtiendrait plus qu'un salaire dérisoire.

On a dit que les marchands de machines à coudre de Grenoble désiraient depuis longtemps une solution qui pût leur permettre de vendre aux ouvriers malgré leur insolvabilité.

Le mois de décembre devant le prophète Nick :

Le mois de décembre aura une certaine analogie avec les mois précédents, sur la France et les pays limitrophes.

Temps accidenté, humide dans l'ensemble avec ciel couvert ou brumeux ; neige abondante ; froids intermittents, rigoureux, principalement pendant la seconde quinzaine, qui correspond aux nuits lunaires ; violentes tempêtes ; crues d'eau.

Dépression barométrique, avec vent, pluies ou neige, suivant les régions ou l'altitude. Vers le « 2, » périgée, lunestice austral, conjonction de Mercure, de Vénus et de Saturne ; (7), quadrature ; « 9, » équilune ascendant ; 14, syzygie ; « 16, » lunestice boréal, conjonction inférieure de Mercure ; 19, apogée, conjonction de Jupiter ; « 23, » équilune descendant, quadrature, conjonction de Mars, solstice ; 27, conjonction de Mercure ; « 30, » lunestice austral, syzygie, périgée.

Les périodes du « 1^{er} au 4, » du « 7 au 10, » du « 14 au 17, » du « 17 au 24 » et du « 29 au 31 » seront marquées par des gros temps sur nos côtes. Avis aux gens de mer !

En somme, le mois de décembre s'annonce sous de mauvais auspices.

Les dates placées entre parenthèses sont douteuses. Celles mises entre guillemets présenteront les plus fortes perturbations.

Perception de Saumur.

Le Percepteur de Saumur prie les contribuables de solder, sans délai, les termes échus de leurs contributions.

Faits divers.

Une affaire d'honneur, qui aurait pu avoir des conséquences sérieuses, vient de se dénouer très-heureusement au restaurant Bréban.

M. Francisque Sarcey avait publié, dans le numéro du XIX^e Siècle, portant la date du vendredi 29 novembre, les lignes que voici :

« Il faut avouer que les gens qui disent blanc un jour et noir un autre sont bien haïssables. »

M. Edmond About, rédacteur en chef du XIX^e Siècle, avait cru voir dans ces quelques lignes une allusion blessante à certaines variations d'opinion que lui reprochaient trop sévèrement les feuilles satiriques. Il avait chargé M. Schnerb et le colonel X... de demander quelques explications à son collaborateur M. Francisque Sarcey.

M. Sarcey a répondu qu'il n'avait jamais eu l'intention d'offenser M. About, qu'à ses yeux M. About n'avait jamais abandonné les principes qu'il a défendus toute sa vie.

« Assurément, a ajouté M. Francisque Sarcey, Edmond About ne peut plus avoir, après nos désastres, les sentiments qui l'animaient pour la famille impériale, mais s'il n'éprouve plus pour l'empereur cet absolu dévouement qui se traduisait dans ses lettres et les dédicaces de ses livres, du moins il est demeuré fidèle aux institutions qui ont fait la gloire du second Empire. Et quand on voit avec quelle éloquence, quelle puissante dialectique, il défend aujourd'hui le pouvoir personnel contre les partisans vieillissants des idées parlementaires, on ne peut que s'incliner avec respect devant une conviction aussi tenace. »

Cette déclaration de M. Sarcey a été jugée satisfaisante, et nous sommes heureux d'apprendre que deux hommes de talent, deux anciens amis, que la politique a failli séparer, ont scellé hier leur réconciliation dans un dîner auquel assistaient naturellement les quatre témoins.

La Société médicale des hôpitaux vient d'éclaircir une question d'hygiène publique fort intéressante. A la suite d'une longue discussion, il a été prouvé que les voyages entrepris immédiatement après le mariage sont la cause de graves accidents et présentent une foule de dangers. C'est M. le docteur Gillibert d'Her court qui a réfuté la prétendue innocuité de ces voyages en citant des faits dont les jeunes mariés devraient bien tenir compte à l'avenir.

La question du charbon exerce sa fâcheuse influence jusque dans les usines de la Loire au centre même de la production houillère. Le Stéphanois nous apprend que 600 ouvriers des grandes usines Petin-Gaudet ont dû suspendre leurs travaux faute de combustible.

L'imagination des fraudeurs est inépuisable.

Depuis quelque temps, raconte le Gaulois, des employés de l'octroi de la porte Vaugirard voyaient régulièrement entrer, tous les soirs à la nuit tombante, un superbe dogcart, conduit par un gentleman à la tenue irréprochable.

Derrière la voiture se tenait un groom à la physiologie anglaise des plus correctes : bras croisés sur la poitrine, faux col droit, l'air grave d'un chargé d'affaires signant un protocole.

Les préposés du fisc s'en tenaient à la formule banale :

— Vous n'avez rien à déclarer ?

— Non !

Et l'équipage passait.

L'autre jour, par le plus grand des hasards, le véhicule s'accrocha à l'une des bornes de la route, et le choc est si violent et le mouvement d'inclinaison si accentué, que le jeune gentleman, perdant l'équilibre, s'ébala sur la route.

Cependant, la voiture n'avait pas versé.

Il faisait nuit. Les employés de l'octroi accoururent et s'empressèrent de relever le blessé.

— Venez donc ! crie un employé au groom qui n'avait pas bougé de son siège.

Pas de réponse.

— Mais venez donc, répète-t-on, votre maître est blessé !

Même silence.

On s'approche, on tâte le bonhomme.

Stupéfaction : il était en zinc et contenait 450 litres d'eau-de-vie.

Mercredi soir, 27 novembre, à Chalon, on a pu observer une vraie pluie de feu : en moins de trois minutes, dans un horizon très-restreint, deux spectateurs ont pu compter plus de cent aéroolithes enflammés au contact de l'air : on peut donc en porter le nombre à plusieurs milliers.

Le phénomène a commencé à la chute du jour, et s'est continué fort avant dans la nuit.

C'était un spectacle fort curieux. Toutes les parties du ciel étaient continuellement sillonnées de ces sortes de fusées que l'on connaît et dont les trajectoires, plus ou moins apparentes et plus ou moins longues, attiraient l'œil du spectateur.

Quelques-uns de ces météores ignés, dont la plupart paraissent blancs, étaient d'une couleur plus foncée, tirant sur le rouge.

Les plus brillants laissaient après eux une traînée de lumière qui s'évanouissait comme une vapeur, ou qui se divisait quelquefois, avant de s'évanouir, en une suite de points lumineux comme des étincelles.

D'autres fois, le météore semblait arrêté dans sa course comme s'il eût rencontré un obstacle, puis il continuait sa marche un peu saccadée en déviant de la ligne qu'il suivait primitivement.

Le même phénomène a été observé à Clermont-Ferrand.

Nous relevons dans un tableau historique, que nous avons sous les yeux et qui embrasse 64 nations, depuis l'origine des empires jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, la curieuse statistique suivante :

Sur 2,542 souverains, on compte 299 rois détrônés ; — 64 ayant abdicqué ; — 20 qui se sont suicidés ; — 11 qui ont été atteints de folie ; — 105 qui sont morts en combattant ; — 123 qui ont été prisonniers ; — 25 qui ont été martyrisés ; — 154 qui ont été assassinés ; — 62 empoisonnés et 108 qui ont été condamnés à la peine de mort.

Et dire qu'il y a encore des républicains qui trouvent que ce martyrologe n'est pas assez complet !

Dernières Nouvelles.

A la séance de samedi, interpellation sur les adresses des conseils municipaux. M. Prax-Pàris, la loi en main, démontre qu'il n'y a rien de plus illégal que ces manifestations municipales.

M. Victor Lefranc a blâmé les adresses ; il a essayé d'arrêter ce mouvement ; mais il lui a paru impossible d'aller plus loin.

M. Raoul Duval soutient la thèse de M. Prax-Pàris et présente un ordre du jour de blâme contre M. le ministre de l'intérieur.

Le scrutin est ouvert, et le dépouillement donne le résultat suivant :

Pour l'adoption de l'ordre,	305
Contre,	299

A la suite de ce vote, M. Victor Lefranc, ministre de l'intérieur, a donné sa démission.

Le successeur de M. Lefranc n'est pas encore désigné.

La plupart des ministres ont passé la soirée chez M. Thiers.

L'abondance des matières nous oblige d'ajourner à demain le compte-rendu de cette séance.

Pour les articles non signés : P. GODET.

ARPENTAGE ET EXPERTISE.

M. BOISNARD, géomètre-expert, d'Angers, vient de se fixer à Saumur, place du Petit-Thouars, maison Dupont.

Arpentages, levés de plans, nivellements, estimations, partages, états de lieux, etc., etc.

Théâtre de Saumur.

Troupe du Grand-Théâtre d'Angers, sous la direction de M. CH. BONNESSEUR.

Lundi 2 décembre 1872,

LE BOSSU, OU LE PETIT PARISIEN, drame en 5 actes et 10 tableaux, de MM. Paul Féval et Anicet Bourgeois.

Bureaux, à 7 heures; rideau, à 7 h. 1/2.

Santé à tous rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalésicière Du Barry de Londres.

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Toute maladie cède à la douce Revalésicière du Barry, qui rend santé, énergie, digestion, sommeil. Elle guérit, et sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gas-

trites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

N° 61.224.

Saint-Romain-des-Îles, 27 novembre.

La Revalésicière Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni; elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien-être comme celui que je possède actuellement. J. COMPARET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.;

12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalésicière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalésicière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAUD, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

LE
CHOCOLAT-MENIER
SE VEND PARTOUT
ON ÉVITERA
LES CONTREFAÇONS
EN EXIGEANT
le véritable nom.

Pour les CHEVEUX et la BARBE
Fournisseur de
S. M. la Reine d'Angleterre
et de S. M. l'Empereur de Russie
1 M^{lle} d'Or. — 3 M^{lles} d'Argent

**RÉPARATEUR
AU QUINQUINA**

Préparé par F. CRUCQ, Chimiste, Breveté s. g. d. g.
PARIS. — 11, RUE DE TRÉVISE. — PARIS

Le seul produit qui, sans être une teinture, rende progressivement aux Cheveux et à la Barbe leur couleur primitive.

ON L'EMPLOIE SOI-MÊME
Il n'a pas le défaut de salir la tête et de ne pas sécher

Chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 30 NOVEMBRE 1872.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} janv. 71.	52 75	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	840	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	380	»	»
4 1/2 % jouiss. 22 septembre.	76 35	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	630	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	407 50	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	»	»	»	Crédit Mobilier	410	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	500	»	»
5 % Emprunt	84 20	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	967 50	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872	85 60	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	400	»	»				
Dép. de la Seine, emprunt 1857	205	»	»	Est, jouissance nov.	505	»	»				
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	372 50	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	816 25	»	»				
— 1865, 4 %	440	»	»	Midi, jouissance juillet.	578 75	»	»				
— 1869, 3 % t. payé.	271	»	»	Nord, jouissance juillet.	980	»	»				
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	243 75	»	»	Orléans, jouissance octobre.	808 75	»	»				
— libéré	»	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	505	»	»				
Banque de France, j. juillet.	4555	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. juill.	»	»	»				
Comptoir d'escompte, j. août.	608 75	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	667 50	»	»				
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	495	»	»	Société Immobilière, j. janv.	68	»	»				
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	450	»	»								

GARE DE SAUMUR
(Service d'hiver, 11 novembre).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — omnibus.
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — omnibus.
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — omnibus.
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

Etude de M^e HACAULT, notaire à Montreuil-Bellay.

A VENDRE
A L'AMIABLE,

LE MOULIN A EAU
DE LA VARANNE,

Situé à la Salle, commune de Montreuil-Bellay, sur le Thouet,

Garni de tous ses tournaux, vivants; plusieurs meules, blutage, autres bâtiments d'habitation et d'exploitation; cour, jardin clos;

UN MOULIN A VENT, près du moulin ci-dessus, avec un morceau de terre en dépendant;

Et divers MORCEAUX DE TERRE ET VIGNES, situés commune de Montreuil-Bellay, d'une contenance de huit hectares.

S'adresser, pour traiter et avoir des renseignements, à M. FORGET, géomètre-expert à Montreuil, ou audit M^e HACAULT, notaire. (579)

A VENDRE

D'OCCASION,

Pour cause de santé,

UNE LESSIVEUSE

De 50 kilogrammes de linge.

S'adresser à M^{me} MORIN, au Pont-Fouchard. (565)

MAISON

A LOUER

Avec ou sans écurie et remise,

Rue d'Orléans, 50.

S'adresser à M. COUÉ, photographe à Saumur. (527)

A VENDRE

BELLES VACHES ANGLAISES

S'adresser au château de Saint-Florent, chez M. DE LA FRÉGOLIÈRE.

ON DEMANDE un valet de chambre.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une DOMESTIQUE d'une quarantaine d'années.

Inutile de se présenter sans bons renseignements.

S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

PLUS DE HERNIES

Guérison radicale des Hernies et Descentes

Méthode de feu P^{re} Simon. (Notice envoyée franco à ceux qui la demandent.)

Écrire franco à M. Mignol-Simon, bandagiste-herniaire, aux Herbières (Vendée), genre et succ^r, seul et unique élève de P^{re} Simon, ou à la P^{re} Briand, aux Herbières (Vendée).

Vient de paraître.

DE LA RÉGÉNÉRATION DU PEUPLE FRANÇAIS

ET DEUXIÈME ÉDITION

DU PETIT LIVRE AUX 100 LOUIS D'OR

Par J. PICHÉRIE-DUNAN,

Professeur d'économie domestique et d'agriculture;

Agriculteur praticien;

Auteur de plusieurs ouvrages subventionnés et récompensés par les conseils généraux des départements de la Bretagne.

EN VENTE A SAUMUR,

Rue Royale, n° 1, maison des 100 Louis d'Or,

ET CHEZ TOUTS LES LIBRAIRES.

Musique --- CHOUDENS --- Musique

Rue Saint-Honoré, 265, à Paris.

SAUMUR

A la librairie GRASSET, rue St-Jean, 1.

Volant mettre la musique à la portée du public, M. CHOUDENS, éditeur de musique pour nos meilleurs compositeurs, a établi un dépôt de leurs ouvrages à Saumur, chez M. GRASSET, libraire, rue Saint-Jean. On y trouve un assortiment de morceaux en tous genres, pour piano surtout, pour violon, flûte, cor et autres instruments; romances et chansonsnettes.

Il suffit de demander un morceau spécial, avant le jeudi, pour le recevoir exactement, avec les articles de librairie, le samedi, à midi.

Il y a un piano de Pleyel pour essayer la musique, si on le désire.

Fortes remises: — Mêmes prix qu'à Paris.

N.-B. — Partitions et morceaux en location. — On fera venir d'Angers un accordeur de pianos, lorsque plusieurs personnes le demanderont. (197)

ETUDES DRUIDIQUES

ET

DES TEMPS PRIMITIFS ET D'INTUITION

DES RACES HUMAINES,

Nouvelle disposition des Triades du Mystère des Bardes de l'Île-de-Bretagne, et observations sur ce monument.

Par A. C. G.

Premier Fascicule: 50 centimes.

(Le second paraîtra prochainement.)

Eu vente, à Saumur, chez tous les imprimeurs, libraires et papetiers.

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DU DIOCÈSE D'ANGERS.

REVUE LITURGIQUE ET HISTORIQUE

PARAISANT TOUTS LES SAMEDIS.

Offices. — Vies des Saints. — Bonnes œuvres et Faits divers.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

Un an. 5 fr. | Six mois. 2 fr. 75 c.

Op reçoit les timbres-poste en paiement.

On s'abonne à Saumur, chez M. GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir.

LA PRESSE

123, Rue Montmartre, à Paris.

NOUVELLE RÉDACTION.

PRINCIPAUX COLLABORATEURS

Questions sociales, financières et économiques:

M. Michel Chevalier,

Membre de l'Institut.

Etudes politiques:

M. le vicomte de la Guéronnière.

Partie littéraire:

M. Camille Doucet,

Membre de l'Académie française;

M. Victorien Sardou,

M. le baron Imbert Saint-Amand,

M. A. Nisard.

Critique des théâtres:

M. B. Jouvin.

Partie scientifique:

M. Louis Figuier.

Feuilletons — Romans:

Par les meilleurs auteurs.

Prix du numéro: 15 cent.

PRIX DE L'ABONNEMENT: Trois mois, 16 fr.; — six mois, 32 fr.; — douze mois, 64 fr.

NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS

PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES,

Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes,

Renfermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet: 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur sous-signé.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

LE MAIRE,